REGION AUTONOME VALLEE D'AOSTE

Déclaration prévue par le D.Lgs. n° 33/2013 (art. 14, alinéa 1 lett. d), e) et alinéa 1 bis).

TITULARIAT D'AUTRES CHARGES, AUPRÈS ADMINISTRATIONS PUBLIQUES OU ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS ET RELATIVES RÉMUNÉRATIONS, ET AUTRES ÉVENTUELLES FONCTIONS AYANT DES FRAIS POUR LES FINANCES PUBLIQUES ET INDICATION DES RÉTRIBUTIONS.

Je soussigné **Luca Giuseppe APOSTOLO**, dirigeant de l'Administration régionale de la Vallée d'Aoste:

VUES les dispositions dont au décret législatif n° 33 du 14 mars 2013 ayant comme objet: "Riordino della disciplina riguardante il diritto di accesso civico e gli obblighi di pubblicità, trasparenza e diffusione di informazioni da parte delle pubbliche amministrazioni", et en particulier l'art. 14 concernant les obligations de publier les informations inhérentes les titulaires de charges de direction;

VUES les dispositions dont à l'art. 46 du DPR 28/12/2000 n° 445, connaissance prise des peines liées au faux témoignage et à la fausse déclaration, prévues par le code pénal et les lois spéciales en matières;

DÉCLARE

sous sa propre responsabilité,

• de ne pas être titulaire de charges auprès d'administrations publiques ou établissements privés (D.Lgs. n° 33/2013, art. 14, lettre d)) ou de fonctions ayant des frais pour les finances publiques. (D. Lgs. N° 33/2013, art. 14, lettre e))

Aoste, le 30/11/2016

LE DÉCLARANT/

/ /